

Département de la DROME  
Commune de CHATEAUNEUF SUR ISERE

## ARRETE MUNICIPAL

15 janvier 2015

2015-087

### DELEGATION DE FONCTIONS / Patrick REYNAUD / MODIFICATION

Nomenclature : 5.4

**Le Maire de la commune de Châteauneuf sur Isère,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18, qui confère le pouvoir au maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, et son article L2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal du 29 mars 2014 fixant à 8 le nombre des adjoints conformément aux articles L2122-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Patrick REYNAUD en qualité de 8<sup>ème</sup> adjoint en date du 29 mars 2014,

Vu l'arrêté 2014-136 DU 10 avril 2014 portant délégation de fonction du maire au bénéfice de Monsieur Patrick REYNAUD,

Considérant que cet arrêté réglementaire de délégation partielle définit notamment l'autorisation de signer les bons de commande et les devis,

#### ARRETE

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté 2014-136 du 10 avril 2014 est modifié comme suit :

*« Cette délégation entraîne délégation de signature à l'intéressé à l'effet de signer, tous documents, actes, courriers, attestation, arrêtés et autorisations liés aux fonctions énoncées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, y compris les bons et lettres de commandes et les devis jusqu'à 15 000 € ».*

Le reste sans changement.

Article 2 : La présente modification prendra effet à compter de la date la plus tardive entre la date de publication, la date de transmission de la présente décision au représentant de l'Etat et la date de notification à l'intéressé. Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble.

Article 3 : Le Maire de la commune de Châteauneuf sur Isère, le Directeur Général des Services et le trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, transmis au contrôle de légalité en Préfecture et publié au recueil des actes administratifs.

Envoyé en préfecture le 15/01/2015

Reçu en préfecture le 15/01/2015

Affiché le

**SLO**

Spécimen de la signature de Monsieur Patrick REYNAUD,



Notifié à l'intéressé

Le 15.01.15



Fait à Châteauneuf sur Isère

Le 15 janvier 2015

Le Maire, Frédéric VASSY.

